

---

tées auprès d'au moins un deuxième État. Au total, nous sommes donc représentés dans tous les pays d'Afrique à l'exception de la Guinée équatoriale, bien que nous n'ayons pas de missions dans chacun de ces pays.

La majorité de nos agents diplomatiques en Afrique consacrent une partie de leur temps à l'aide au développement; il y a aussi dans nos missions 16 représentants de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). De plus, celle-ci compte environ 850 experts canadiens en Afrique à l'heure actuelle dans tous les domaines imaginables; à ceux-ci s'ajoutent quelque 500 représentants du CUSO et de son homologue francophone, le SUCO (Service universitaire canadien outre-mer). Enfin, à peu près 50 Canadiens oeuvrent en Afrique pour le compte du Service administratif canadien outre-mer, organisme fort utile qui permet à des retraités canadiens de mettre leur expérience au profit des pays en voie de développement, à un coût minimal. Nous avons donc près de 1,500 Canadiens qui travaillent dans le secteur de l'aide au développement en Afrique.

La participation des gouvernements provinciaux est un aspect fort intéressant de la présence canadienne en Afrique. Ils ont déjà manifesté l'intérêt qu'ils portent au continent africain et indiqué leur volonté de participer plus activement aux programmes internationaux de développement du Canada. Ils possèdent d'importantes ressources, aussi bien dans le secteur technique qu'en gestion, et leur apport au programme d'aide canadien en Afrique est considérable. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'ACDI afin de recruter des enseignants et des experts. Le Québec est actuellement à l'avant-garde de cette forme de participation et collabore avec l'ACDI à l'exécution de quatre grands projets en Afrique. Cette situation démontre comment tous les niveaux de gouvernement du pays peuvent travailler ensemble à l'étranger.

Il me faut reconnaître toutefois que la plupart de nos missions en Afrique sont encore assez petites et que leur personnel a une charge très lourde, particulièrement en ce qui touche les pays de non-résidence. Par exemple, le nombre de nos surveillants par rapport à nos programmes d'aide est de loin inférieur à celui de certains autres pays, particulièrement des États-Unis. Les responsabilités de nos missions ne se résument pas non plus à la simple administration des programmes d'aide. L'augmentation rapide du nombre de voyageurs canadiens en Afrique provoque une augmentation correspondante du travail consulaire. De pair avec cet afflux d'hommes d'affaires, d'experts techniques et de conseillers, la question des échanges commerciaux et culturels prend une nouvelle dimension.

---